



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que lors de l'assemblée régulière du conseil prévue le mardi 4 février 2020 à 19 h, à la salle du conseil située au 201, rue Principale, le conseil rendra une décision sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Demande de dérogation mineure : 92, Saulnier

Le propriétaire du 92, Saulnier souhaite obtenir une dérogation mineure pour la marge de recul arrière du garage et du hangar à bois annexé, qui sont respectivement de 0,38 mètre et de 0,16 mètre alors que le règlement prescrit une distance minimale de 0,60 mètre à ciel ouvert.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre le maintien en place de ces bâtiments, même s'ils ne respectent pas toutes les dispositions du règlement de zonage en vigueur.

DONNÉ À LA SARRE
CE 17 JANVIER 2019

Valérie Fournier
Greffière